

# Maggie De Block divise les mutuelles

■ Pour la mutualité libre, on ne peut siéger au CA d'un hôpital et représenter une mutuelle.

Interrogée par le "Soir" ce lundi, Maggie De Block (Open VLD) a mis en garde les mutuelles. La nouvelle ministre de la Santé exige de leur part plus de transparence. "Nous voulons savoir quelle part du budget est consacrée au traitement des remboursements." Et puis, surtout, elle veut en finir avec "les conflits d'intérêts" dont elles se rendraient coupables. "Les mutuelles, expose-t-elle, ne doivent plus être les représentantes exclusives des patients alors qu'elles sont aussi des dispensaires de soins, par exemple comme propriétaires de certains hôpitaux. Car, autour de la table, on ne sait plus si elles adoptent une position comme représentantes des patients ou pour protéger leurs intérêts économiques".

Dans les rangs mutualistes, on semble unanime pour dire que ce n'est pas la transparence qui manque aujourd'hui.

Dans un communiqué, le secrétaire général de Solidarité (socialiste), Jean-Pascal Labille, estime que les mutualités sont "l'un des secteurs les plus contrôlés du pays". Et sur ce plan, l'ancien ministre PS est rejoint par Jean Hermesse, son homologue de la Mutualité chrétienne. "Nos comptes sont contrôlés et recontrôlés, dit-il. Quarante personnes travaillent à l'Office de contrôle des mutualités, nous sommes soumis au contrôle de la FSMA, l'Autorité des services et

marchés financiers, pour nos produits d'assurance mutualistes, et nos comptes sont vérifiés par des réviseurs d'entreprises".

## Un contrôle déjà effectif

Xavier Brenez, le directeur général des Mutualités libres, confirme le propos de ses confrères. "On ne peut pas laisser dire qu'il n'y a pas de transparence. Tous nos comptes sont contrôlés." Xavier Brenez estime cependant qu'une plus grande transparence pourrait être imposée aux entités juridiques qui gravitent autour des mutualités. "Je vise par exemple des ASBL de services sociaux, de prêt de matériel. Dans certaines mutualités, c'est tout un réseau qui s'est parfois constitué. Dans la mesure où une mutualité confie des tâches et des moyens à un tiers, même ce tiers est dans son réseau, nous estimons qu'il faut un contrôle."

Ce qui amène à la question des conflits d'intérêts soulevée par la ministre de la Santé. Sur ce plan-là, c'est une évidence, l'avis n'est pas partagé. A l'instar des mutualités neutres et des mutualités libérales, les mutualités libres n'ont aucun intérêt auprès de prestataires de soins. "A nous trois, nous représentons 30% des affiliés, note Xavier Brenez. Cela fait des années qu'on demande de limiter les possibilités de conflits d'intérêts. Comment? En rendant impossible le cumul entre un mandat dans une mutualité et un mandat dans une

institution hospitalière ou dans un réseau de pharmacie. Comment voulez-vous prendre des mesures difficiles pour les pharmaciens si vous êtes en même temps actionnaire du plus gros réseau de pharmacies? Et cela vaut pour les infirmières à domicile, les hôpitaux, les maisons de repos".

## Des besoins non couverts

Faux procès, rétorque Jean Hermesse. "Les mutualités ont développé des services socio-médicaux pour répondre à des besoins qui n'étaient pas couverts, explique-t-il. Nous avons été des pionniers. Par exemple, nous avons lancé les sanatoriums. Ces services ont ensuite été repris dans l'assurance obligatoire, mais nous sommes restés associés. C'est le cas de quelques hôpitaux. Nous sommes représentés de façon significative dans seulement 6 des 180 hôpitaux belges. Et nos administrateurs qui y siègent sont bénévoles et ne sont pas des permanents chez nous. La loi l'interdit. Notre seul intérêt, c'est de garantir l'accessibilité aux soins. Ce qui est étonnant, c'est qu'on ne se pose jamais la question du conflit d'intérêts quand des médecins siègent dans le conseil d'administration de leur hôpital." Et de conclure: "Il me semble qu'il y a des enjeux plus fondamentaux".

V.R.

# 3,3%

## LE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement représentent 3,3% des dépenses de l'assurance-maladie.